



CBD

UNEP



## CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/1/1  
15 juillet 2003

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT  
QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE  
DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES  
RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Première réunion

Kuala Lumpur, 23-27 février 2004

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
  - 2.1. Election du bureau;
  - 2.2. Adoption de l'ordre du jour;
  - 2.3. Organisation des travaux.
3. Adoption du règlement intérieur des réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
4. Rapport du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
5. Rapport sur les pouvoirs des représentants à la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole.
6. Questions de fond :
  - 6.1 Procédure de prise de décisions (article 10, paragraphe 7);
  - 6.2 Echange d'informations et Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (article 20, paragraphe 4);

/...

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

- 6.3. Création de capacités (article 22, article 28, paragraphe 3);
  - 6.4. Manipulation, transport, emballage et identification (article 18);
  - 6.5 Respect des obligations (article 34);
  - 6.6. Responsabilité et réparation (article 27);
  - 6.7. Suivi et établissement des rapports (article 33);
  - 6.8. Secrétariat (article 31, paragraphe 3);
  - 6.9. Directives au mécanisme de financement (article 28, paragraphe 5, article 22);
  - 6.10. Examen d'autres questions nécessaires à la mise en oeuvre effective du Protocole (ex. : article 29, paragraphe 4).
7. Programme de travail à moyen terme de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole.
  8. Date et lieu de la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole.
  9. Questions diverses.
  10. Adoption du rapport.
  11. Clôture de la réunion.

-----